



## France ou Belgique : quel pays sera en charge de la succession ?

Par **Nedanen**, le **25/01/2019** à **19:00**

Il s'agit d'une question concernant la responsabilité des pays en cas de succession après le décès de mon mari:

Mon mari était Anglais et Belge. Je suis Allemande et enregistré en Belgique.

Notre première résidence et domicile fiscal se trouve en Belgique.

Notre deuxième résidence se trouve à Paris où j'habite pour le moment, parce-que, il y a 1 an, nous avons acheté un appartement ici, où nous avons vécu ensemble une grande partie du temps.

Nous avons déposé deux testaments: un en France et un en Belgique pour déclarer le conjoint survivant comme légataire universelle.

Quel pays est compétent concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions et concernant les taxes de succession ? La Belgique comme dernier pays du défunt ou la France, notre seconde résidence ?